

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1107

2 mai 2012

### SOMMAIRE

Fabso S.à.r.l. ....	53116	IFA Holding S.à r.l. ....	53132
Faymonville Lease A.G. ....	53117	IFA Holding S.à r.l. ....	53132
Feltex SA ....	53090	Im Jennsloch SA ....	53133
Fibomi S.A. ....	53117	Im Jennsloch SA ....	53133
Fiducenter S.A. ....	53117	Im Jennsloch SA ....	53133
Fleet Holdings S.A. ....	53116	Im Jennsloch SA ....	53133
Flowing Content ....	53117	Immobilière de la Rocade ....	53134
Fox Atlantic S.A. ....	53118	Industrial Project Coordination Company SA - SPF ....	53132
Gespart S.A. ....	53118	Institut de Beauté LB S.à r.l. ....	53134
GGI S.A. ....	53118	In.Tra.Mag S.à r.l. ....	53134
GGI S.A. ....	53118	Invesco Funds II ....	53135
GGI S.A. ....	53118	IW Alternativ SIF ....	53090
Glou-Glou Miam-Miam, S.à r.l. ....	53117	JC Partners S.à r.l. ....	53135
Glou-Glou Miam-Miam, S.à r.l. ....	53119	Jenvrin ....	53135
Glou-Glou Miam-Miam, S.à r.l. ....	53119	Jenvrin ....	53135
Glou-Glou Miam-Miam, S.à r.l. ....	53119	JL Investments S.à r.l. ....	53136
Goldenum S.à r.l. ....	53119	JPOne ....	53132
Green Mustang S.A. ....	53130	Katingo International S.A. ....	53136
GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l. ....	53116	Katingo International S.A. ....	53136
HES S.A. ....	53119	King's Cross Asset Funding 20 ....	53136
Hillscourt Luxembourg S.à r.l. ....	53131	Lorenglass S.A. ....	53135
Hiva OA S.A. ....	53131	LuxCo 110 S.à r.l. ....	53133
HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l. ....	53131	LuxCo 115 S.à r.l. ....	53134
HTTS - High Tech Trading System Fund .....	53131	Subtone Investments S.à r.l. ....	53120
Hyppolite & Caderle S.A. ....	53132		

**Feltex SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 151.111.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

i. A. Weber.

Référence de publication: 2012039755/10.

(120052109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

**IW Alternativ SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 167.457.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1-) Mr. Nathanaël Syx, born in Kortrijk (Belgium), on July 14, 1985, residing at Essenestraat 84, B-1730 Asse, Belgium; hereby represented by Me Thanh-Mai Truong, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Asse (Belgium), on February 13, 2012.

2-) Mr. Marc Syx, born in Menin (Belgium), on May 24, 1956, residing at Essenestraat 84, B-1730 Asse, Belgium; hereby represented by Me Thanh-Mai Truong, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Asse (Belgium), on February 13, 2012.

3-) IW ALTERNATIV GENERAL PARTNER, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy, with registered office at 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending;

hereby represented by Me Thanh-Mai Truong, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Büllingen, on February 15, 2012.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) qualifying as an investment company with variable share capital - specialized investment fund which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Title I Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a *société en commandité par actions* qualifying as an investment company with variable share capital -specialized investment fund ("SIF") under the law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds, as may be amended from time to time (the "Law of 2007"), under the name of "IW ALTERNATIV SIF" (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg; branches and subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the General Partner (as defined below).

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military or environmental events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in a portfolio of assets, within the widest meaning permitted by the Law of 2007, with the aim of spreading the investment risks and providing to its shareholders the results of management of its assets. The Company may take any measures and carry out any transactions

which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted by the Law of 2007.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 2007.

## **Title II. Share capital - Shares - Net asset value**

**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares.** The subscribed share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares (the “Shares”) of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof. The subscribed share capital of the Company, increased by the share premium (if any), shall not be less than the minimum provided for by the Law of 2007, i.e. currently one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-), which must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorized as a SIF under Luxembourg law. The initial subscribed share capital of the Company is thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into one (1) General Partner Share and thirty (30) Ordinary Shares of no par value.

The subscribed share capital of the Company shall be represented by the following classes of Shares (the “Classes of Shares”):

(i) the “General Partner Share Class”: Share subscribed by the General Partner, as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company;

(ii) the “Ordinary Shares Class(es)”: Shares, which may be of different Classes as may be provided in the offering document relating to the Ordinary Shares of the Company, as may be amended from time to time (the “Issue Document”), and which shall be subscribed by any person or entity approved by the General Partner as holder(s) of Ordinary Shares and as limited shareholders (associés commanditaires) - the “Limited Shareholders” - with the specific features, for each Class of Ordinary Shares, as further described in the Issue Document.

The Classes of Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different series, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Issue Document.

The proceeds of the issue of each Class of Shares shall be invested in securities of any kind and other assets permitted by the Law of 2007 pursuant to the investment policy determined by the General Partner for each Sub-Fund (as defined hereinafter) established in respect of the relevant Class or Classes of Shares, subject to the investment restrictions provided by the Law of 2007 or determined by the General Partner.

The General Partner shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (each a “Sub-Fund” and together the “Sub-Funds”) under the meaning of Article 71 of the 2007 Law corresponding to one Class of Shares or for multiple Classes of Shares in the manner described in Article 12 hereof. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class or Classes of Shares comprising the Sub-Fund.

The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company’s creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Sub-Fund once or several times. At the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the Shares in the relevant Class(es) of Shares, in accordance with Article 9 below, notwithstanding the provisions of Article 22 below. In respect of the relationships between the shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

At each prorogation of a Sub-Fund, the registered shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of Shares of the Company. The Issue Document shall indicate the duration of each Sub-Fund and, if appropriate, its prorogation.

For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Class of Shares shall, if not expressed in Euros (EUR), be converted into EUR and the share capital shall be the total of the net assets of all the Classes of Shares.

**Art. 6. Eligible status of Investors.** Ordinary Shares may only be subscribed and held by well-informed investors (the “Eligible Investors”), being, in compliance with the provisions of the Law of 2007, (i) any institutional investor, (ii) any professional investor, or (iii) any other investor who meets the following conditions:

- (a) he/she/it has declared in writing that he adheres to the status of a “well-informed investor”; and
- (b) he/she/it invests a minimum of one hundred twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-) in the Company; or
- (c) he/she/it provides an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying his/her/its expertise, his/her/its experience and his/her/its knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

These restrictions are not applicable to the General Partner, the managers of the General Partner and other persons involved in the management of the Company, in accordance with the provisions of the Law of 2007.

The General Partner or, as the case may be the persons/entities appointed by the General Partner to receive subscription orders for Ordinary Shares, may request all information and documents required or necessary in order to assess the status as Eligible Investor of an investor.

The Company will not give effect to any transfer of Ordinary Shares to an investor who does not comply with the above provisions of this Article.

#### **Art. 7. Form of Shares.**

(1) Shares shall be issued in registered book-entry form only. All issued registered Shares shall be registered in the register of registered Shares which shall be kept at the Company's registered office, and such register shall contain the name of each owner of record of registered Shares, its registered office as indicated to the Company, the number of registered Shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered Shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered Shares. Certificates recording such entries shall be issued to the shareholders.

(2) Within the limitations foreseen in the Issue Document, the transfer of registered Shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such Shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of registered Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more managers or officers of the General Partner or by one or more other persons duly authorized thereto by the General Partner.

(3) Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of registered Shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of registered Shares by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Share(s) is (are) jointly owned or if the ownership of Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such Shares.

(5) The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

**Art. 8. Issue of Shares.** Within each Sub-Fund, the General Partner is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up Ordinary Shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Class of Shares; the General Partner may, in particular, decide that Shares of any Class shall only be issued during one or more offering period(s) or at such other periodicity as provided for in the Issue Document. The General Partner may in particular decide to suspend the issue of Shares in any Class of any Sub-Fund as provided for under Article 13 hereinafter.

Unless otherwise provided for a specific Sub-Fund in the Issue Document, whenever the Company offers Ordinary Shares for subscription, the price per share at which such Shares are offered shall be based on the net asset value per share of the relevant Class as determined in compliance with Article 12 hereof as of such Valuation Day (as defined hereinafter) as determined in accordance with such policy as the General Partner may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable charges and commissions (if any), as approved by the General Partner. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner, as described in further details in the Issue Document. The General Partner may delegate to any manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation, as the case may be, to deliver a valuation report from the independent auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") if applicable in accordance with Article 26.1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund.

**Art. 9. Redemption of Shares.** Unless otherwise provided for a specific Sub-Fund in the Issue Document, any Limited Shareholder may at any time require the redemption of all or part of his/her/its Ordinary Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the General Partner in the Issue Document and within the limits provided by law and these articles of incorporation.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Ordinary Shares may be redeemed in any Class of Ordinary Shares; the General Partner may, in particular, decide that Ordinary Shares of any Class shall be closed to redemption or shall only be redeemed on such Valuation Days (each a "Redemption Day" and together the "Re-

demption Days”) as provided for in the Issue Document. The General Partner may in particular decide to suspend the redemption of Shares in any Class of any Sub-Fund as provided for under Article 13 hereinafter.

The redemption price per Ordinary Share shall be paid within a period as determined by the General Partner, as described in further details in the Issue Document; provided that the transfer documents have been received by the Company, subject to the provisions of Article 13 hereof.

Unless otherwise provided for a given Sub-Fund in the Issue Document, the redemption price shall be based on the net asset value per share of the relevant Class, as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof, as of the relevant Valuation Day, less any costs and expenses to be incurred by the Company when divesting the relevant investment(s) and such charges and commissions (if any), as approved by the General Partner, at the rate provided by the Issue Document. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the General Partner shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Ordinary Shares held by any Limited Shareholder in any Class of Ordinary Shares would fall below such number or such value as determined by the General Partner, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Limited Shareholder’s holding of Ordinary Shares in such Class.

Further, if on any given Redemption Day, redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 10 hereof exceed a certain level determined by the General Partner in relation to the number or value of Ordinary Shares in issue in a specific Class, the General Partner may decide that all or part, on a pro rata basis for each Limited Shareholder asking for the redemption of his/her/its Ordinary Shares, of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the General Partner considers to be in the best interest of the Company. On the next Redemption Day following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

Subject to the obligation to deliver a valuation report from the independent auditor of the Company (“réviseur d’entreprises agréé”) if applicable as per regulatory requirement in accordance with Article 26.1 of the 1915 Law, the Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Limited Shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such Class or Classes of Ordinary Shares equal in value (calculated in the manner described in Article 12) as of the Redemption Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the Ordinary Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Limited Shareholders of the relevant Class or Classes of Ordinary Shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed Ordinary Shares may be cancelled.

**Art. 10. Conversion of Shares.** Unless otherwise determined by the General Partner for certain Classes of Shares within certain Sub-Funds, any shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his/her/its Shares of one Class into Shares of another Class of the same Sub-Fund or into Shares of an equivalent or another Class of another Sub-Fund, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine. The General Partner may in particular decide to suspend the conversion of Shares from any Class of any Sub-Fund as provided for under Article 13 hereinafter.

The price for the conversion of Shares shall be computed by reference to the respective net asset value of Shares within the relevant Class, calculated on the relevant Redemption Day.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any shareholder in Class of Shares would fall below such number or such value as determined by the General Partner, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder’s holding of Shares in such Class.

The Shares which have been converted into Shares of the same Class within another Sub-Fund may be cancelled.

**Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred, as may be further described in the Issue Document. Specifically but without limitation, the Company may restrict the ownership of Ordinary Shares in the Company by any U.S. Person (as such term is defined in the Issue Document) which do not qualify as an Eligible US Investor (as such term is defined in the Issue Document) such persons, firms or corporate bodies to be determined by the General Partner being herein referred to as “Prohibited Persons”.

For such purposes the Company may:

A. decline to issue any Ordinary Shares and decline to register any transfer of an Ordinary Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Ordinary Shares by a Prohibited Person; and

B. at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Ordinary Shares on the register of registered Shares, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Ordinary Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Ordinary Shares by a Prohibited Person; and

C. decline to accept the vote of any Prohibited Person, at any general meeting of shareholders of the Company; and

D. where it appears to the Company that any Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Ordinary Shares, direct such Limited Shareholder to sell his/her/its Ordinary Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. "Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to Ordinary Shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such Ordinary Shares nor any securities dealer who acquires Ordinary Shares with a view to their distribution in connection with an issue of Ordinary Shares by the Company.

In addition to any liability under applicable law, each Limited Shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds Ordinary Shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other Limited Shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant Limited Shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

**Art. 12. Calculation of Net Asset Value per Share.** The net asset value per share of each Class of Shares within the relevant Sub-Fund shall be calculated, under the responsibility of the General Partner, in the Reference Currency (as determined in the Issue Document) of the relevant Sub-Fund and, to the extent applicable within a Sub-Fund, expressed in the unit currency for the relevant Class of Shares within such Sub-Fund.

It shall be determined as of each Valuation Day (as defined hereinafter), by dividing the net assets of the Company attributable to each Class of Shares within such Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the value of the liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Day, by the number of Shares in the relevant Class within the Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share shall be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the General Partner shall determine.

If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Class of Shares are dealt in or are quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

The calculation of the net asset value of the different Classes of Shares shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include (without limitation):

(i) All cash on hand and on deposit, including interest due but not yet collected and interest accrued on these deposits up to the Valuation Day.

(ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including the result of the sale of securities whose proceeds have not yet been received).

(iii) All shares or units in undertakings for collective investment ("UCIs"), all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stock, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph II.(i) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices).

(iv) All stock dividends, cash dividends and distribution proceeds to be received by the Company in cash or securities insofar as the Company is aware of such.

(v) All interest accrued on any interest-bearing assets and owned by the Company, unless this interest is included or reflected in the principal amount of such assets.

(vi) The liquidation value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in.

(vii) The incorporation expenses of the Company, including the costs of issuing and distributing Shares, insofar as they have not been written off.

(viii) All other assets of whatever nature, including prepaid expenses.

By way of derogation on the valuation principles mentioned below, the Net Asset Value per share calculated as at the end of the fiscal year or the semester will be calculated on the basis of the last prices of the relevant fiscal year or semester.

II. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(ii) The value of assets, which are listed or dealt in on any stock exchange, is based on the last available price on the stock exchange, which is normally the principal market for such assets, or as the case may be, on the settlement price as of the relevant Valuation Day.

(iii) The value of assets dealt in on any Regulated Market (as defined in the Issue Document) is based on their last available price, or as the case may be, on the settlement price as of the relevant Valuation Day.

(iv) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to subparagraph (ii) or (iii) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the General Partner or any other agent appointed by the General Partner for such purposes.

(v) The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on Regulated Markets will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on exchanges or on Regulated Markets will be based upon the last available prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, spot, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the General Partner or any other agent appointed by the General Partner for such purposes, may deem fair and reasonable.

(vi) Total Return Swap (“TRS”) valuation will be provided by the counterparty and will be reviewed by the General Partner or any other agent appointed by the General Partner for such purposes. This valuation will consider the amounts payable under the TRS, the floating rate paid by the Company (If any), and the total return amount paid by the TRS counterparty. The total return amount will be determined by the counterparty depending on the characteristics of each underlying transaction. The valuation of such underlying transactions will be cross checked by the General Partner or any other agent appointed by the General Partner for such purposes as further described in the Issue Document Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner and recognized by the independent auditor of the Company.

(vii) Units or shares of open-ended UCIs will be valued at their last official net asset value, as reported or provided by such UCIs or their agents, or at their unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values provided that a due diligence process has been carried out, in accordance with instructions and under the overall control and responsibility of the General Partner, as to the reliability of such unofficial net asset values. The net asset value calculated on the basis of unofficial net asset values of target UCIs may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target UCIs. The net asset value is final and binding notwithstanding any different later determination. Units or shares of closed-ended UCIs shall be valued at their last available stock market value.

(viii) The value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any other Regulated Market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less and not traded on any market will be valued by the amortized cost method, which approximates market value.

(ix) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner.

(x) The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

For the purpose of determining the value of the Company’s assets, the Central Administration Agent (as defined in the Issue Document), having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the net asset value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (ie, Bloomberg, Reuters...) or fund administrators..., (ii) by Prime Brokers and brokers, or (iii) by (a) specialist(s) duly authorized to that effect by the General Partner. Finally, (iv) in the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the Central Administration Agent may rely upon the valuation provided by the General Partner, as further described in the Issue Document.

In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations, which could have a significant impact on the net asset value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required as further described in the Issue Document, it may occur that the net asset value may not be calculated and, as a result, the subscription, conversion and redemption prices may not be determined. The General Partner may then decide to suspend the calculation of the net asset value in accordance with the procedures described below.

Adequate provisions will be made, Sub-Fund by Sub-Fund, for expenses to be borne by each of the Company’s Sub-Funds and off-balance-sheet commitments may possibly be taken into account on the basis of fair and prudent criteria.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency, as defined in the Issue Document, of a Sub-Fund will be converted into the Reference Currency of such Sub-Fund at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

III. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- (i) All borrowings, bills matured and accounts due.
- (ii) All liabilities known, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind (including the amount of dividends declared by the Company but not yet paid).
- (iii) All reserves, authorized or approved by the General Partner, in particular those that have been built up to reflect a possible depreciation on some of the Company's assets.
- (iv) All of the Company's other liabilities, of whatever nature with the exception of those represented by Shares in the Company. To assess the amount of these other liabilities, the Company shall take into account all expenditures to be borne by it, including, without any limitation, the incorporation expenses and costs for subsequent amendments to the articles of incorporation, accountant, Custodian (as defined below), Central Administration Agent, as well as the permanent representatives of the Company in countries where it is subject to registration (if any), the costs for legal assistance and for the auditing of the Company's annual reports, the advertising costs, the costs of printing and publishing the documents prepared in order to promote the sale of Shares, the costs of printing the financial reports, the costs of translating (where necessary), the costs of printing the Issue Document, the costs of printing confirmations of registration, the cost of convening and holding Shareholders' meetings and meetings of the board of managers of the General Partner, reasonable travelling expenses of the board of managers of the General Partner, the costs of registration statements (and maintaining the registration of the Company with governmental agencies or stock exchanges to permit the sale of the Shares), all taxes, corporate fees and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, fiscal and governmental charges or duties in respect of or in connection with the acquisition, holding or disposal of any of the assets of the Company or relating to the purchase, sale, issue, transfer, redemption or conversion of Shares by the Company and of paying dividends or making other distributions thereon, the costs of publishing the issue and redemption prices as well as any other running costs, including financial interest, fees or charges payable resulting from any borrowing by the Company, banking and brokerage expenses incurred when buying or selling assets or otherwise and all other administrative costs. For the valuation of the amount of these liabilities, the Company shall take into account pro rata temporis the expenses, administrative and other, that occur regularly or periodically.

The Company constitutes one single legal entity. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it. The assets, liabilities, expenses and costs that cannot be allotted to one Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds in equal parts or, as far as it is justified by the amounts concerned, proportionally to their respective net assets.

IV. The assets shall be allocated as follows:

The General Partner shall establish a Class of Shares in respect of each Sub Fund and may establish multiple Classes of Shares in respect of each Sub Fund in the following manner:

- (i) If multiple Classes of Shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned provided however, that within a Sub-Fund, the General Partner is empowered to define Classes of Shares so as to correspond to (a) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (b) a specific sales and redemption charge structure and/or (c) a specific management or advisory fee structure, and/or (d) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees and/or (e) the currency or currency unit in which the class may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the Reference Currency (as defined in the Issue Document) of the relevant Sub-Fund and/or (f) the use of different hedging techniques in order to protect in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund the assets and returns quoted in the currency of the relevant Class of Shares against long-term movements of their currency of quotation and/or (g) such other features as may be determined by the General Partner from time to time in compliance with applicable law.
- (ii) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company to the relevant class of shares issued in respect of such Sub-Fund, and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the Class of Shares to be issued.
- (iii) The assets, liabilities, income and expenditure attributable to a Sub-Fund shall be applied to the Class or Classes of Shares issued in respect of such Sub-Fund, subject to the provisions here above under (i).
- (iv) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be attributable in the books of the Company to the same class or Classes of Shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes of Shares.
- (v) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated to all the Classes of Shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith, provided that (a) where assets, on behalf of several Sub-Funds are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the General Partner, the respective right of each Class of Shares shall correspond to the prorated portion resulting



from the contribution of the relevant class of shares to the relevant account or pool, and (b) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class of Shares, as described in the sales documents for the Shares of the Company.

(vi) Upon the payment of distributions to the holders of any Class of Shares, the net asset value of such Class of Shares shall be reduced by the amount of such distributions.

(vii) The currency gains or losses of the hedging techniques used for hedging a currency class will be allocated to the relevant Class.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

V. For the purpose of this Article:

(i) Ordinary Shares of the Company to be redeemed under Article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the Redemption Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) Ordinary Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day (as defined hereinafter) on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

(iii) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of Shares; and

(iv) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share and/or Temporary Suspension of Issue, Conversion and Redemption of Shares.** With respect to each Class of Shares, the net asset value per share and the price for the issue, redemption and conversion of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year at a frequency determined by the General Partner in the Issue Document, such date being referred to herein as the "Valuation Day".

The General Partner may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular Class or of any particular Sub-Fund and/or temporarily suspend the issue, redemption and conversion of Shares in the following circumstances:

1. During any period when any stock exchange or market (organized or not), on which any of the securities, financial instruments or contracts the Company holds or is exposed to, are listed, quoted or negotiated, is closed for a reason other than for ordinary holidays and as the case may be weekends, or during which dealings therein are restricted or suspended, or where for any part of the securities, financial instruments or contracts the Company is exposed to, listed, quoted or negotiated on such exchanges or markets, there are no available prices or counterparties or a restriction or suspension of dealings, or more generally a lack of liquidity; and/or

2. During any period subsequent to an emergency situation as a result of which the Company is not able to dispose of securities, financial instruments or contracts attributable to it, or is only able to do so under conditions seriously prejudicial to Shareholders, or the General Partner is not able to perform a proper valuation thereof, or is only able to do so in a manner seriously prejudicial to Shareholders; the General Partner shall determine in its sole and absolute discretion whether such an emergency situation has occurred; and/or

3. During any period when there is a breakdown in the means of communication, information or calculation, normally employed in determining the price or value of any securities, financial instruments or contracts the Company is exposed to, the current prices in any exchange or market as aforesaid, or when for any other reason the price or value of any of the securities, financial instruments or contracts the Company is exposed to cannot reasonably be promptly and accurately ascertained; and/or

4. During any period when the Company is unable to repatriate funds in order to pay for the redemption of Shares or during which, in the opinion of the Custodian or the General Partner, it is impossible to transfer funds necessary for the liquidation or acquisition of investments or payments necessary to redeem Ordinary Shares (including but not limited

to the imposition of, or any change in, any exchange controls, capital restrictions or other similar restrictions imposed by any monetary authority or other authority, de facto or de jure), under normal conditions; and/or

5. When for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; and/or

6. Upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company; and/or

7. Otherwise as provided in the Issue Document.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to Shareholders having made an application for subscription, conversion or redemption of Shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund or any Class of Shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per Sub-Fund or per share, the issue, conversion and redemption of Shares of any other Class of Shares if the assets within such other Class of Shares are not affected to the same extent by the same circumstances.

Any request for subscription, conversion or redemption will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each relevant Sub-Fund, respectively Class of Shares, following the end of the period of suspension.

Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of shareholders, or in instances of massive redemption applications of one Sub-Fund, the General Partner reserve the right only to determine the share price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other assets on behalf of the Sub-Fund. In this case, subscription, redemption and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the net asset value thus calculated.

### **Title III. Administration and Supervision**

**Art. 14. General Partner.** The Company shall be managed by IW ALTERNATIV GENERAL PARTNER (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (herein referred to as the “General Partner”).

The General Partner may be dismissed in accordance with the provisions of the 1915 Law. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his/her appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of incorporation, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

#### **Art. 15. Powers and Liability of the General Partner.**

15.1. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner. The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents in compliance with the provisions of the 1915 Law. The General Partner may, under its responsibility, enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

15.2. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined above) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

**Art. 16. Signatory Authority.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by (i) the signature of the sole manager of the General Partner, or (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers of the General Partner, or (iii) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of managers of the General Partner.

No Limited Shareholders shall represent the Company.

**Art. 17. Investment Policies and Restrictions.** The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the currency hedging strategy to be applied to specific Classes of Shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management

and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the Issue Document, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other UCIs and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Investments in each Sub-Fund may be made either directly or indirectly by the Company through wholly-owned subsidiaries of the Company, as the General Partner may from time to time decide. Reference in these articles of incorporation to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

The Company is authorized to use any techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

**Art. 18. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers or officers of the General Partner is/are interested in or is a manager, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the General Partner may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such manager or officer shall make known to the General Partner such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner in its discretion.

The foregoing provisions are not applicable where decision of the board of managers of the General Partner relate to day-to-day transactions that are entered into on an arm's length basis.

**Art. 19. Authorized Independent Auditor.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an authorized independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2007.

#### **Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions**

**Art. 20. General Meetings of Shareholders of the Company.** The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that any resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

Any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of amending the present articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the share capital (at the first call; being understood that no quorum requirement will apply at the second call if the quorum is not reached at the first call), (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the share capital present or represented and voting at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the General Partner. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital and must then be held within the month in accordance with the 1915 Law.

The annual general meeting shall be held at Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, each year on the third Thursday of June at 11.00 a.m.. If such day is not a Luxembourg bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg bank business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

To the extent all Shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not be a shareholder and may be a manager of the General Partner.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented and voting at the meeting and the consent of the General Partner.

**Art. 21. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares.** The holders of the shares issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund, provided that any resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

In addition, the shareholders of any Class of Shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such class.

The provisions of Article 20, paragraphs 3, 6, 7, 8, 9 and 10 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a manager of the General Partner.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented and voting at the meeting, and the consent of the General Partner.

**Art. 22. Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Termination of Classes of Shares.** In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund, or the value of the net assets of any Class of Shares within a Sub-Fund, has decreased to, or has not reached, an amount (as mentioned in the Issue Document) determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund, or such Class of Shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, which, in the opinion of the General Partner renders this decision necessary, or whenever the interest of the shareholders of the same Sub-Fund or Class of Shares demands so, the General Partner may decide to close one or several Sub-Fund(s) or Class(es) of Shares in the best interests of the Limited Shareholders and to redeem all the Ordinary Shares of the relevant Class or Classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the Limited Shareholders of the relevant Class or Classes of Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the Limited Shareholders, the Limited Shareholders of the Sub-Fund or of the Class of Shares concerned may continue to request redemption of their Ordinary Shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the General Partner, to redeem all the Ordinary Shares of the relevant Sub-Fund and refund to the Limited Shareholders the net asset value of their Ordinary Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day, at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for such general meeting of shareholders, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting and the consent of the General Partner.

The Company shall base the redemptions on the net asset value determined to take the liquidation expenses into account, but without deduction of any redemption fee or any other fee.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for the period as provided for by applicable law and regulations (if any); after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Ordinary Shares may be cancelled.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the General Partner may decide to terminate one or several Sub-Fund(s) by contribution to one or several existing Sub-Fund(s) within the Company or to another UCI organized under the provisions of the Law of 2007 or of Part II of the Law of 2010 (as defined in the Issue Document) or to one or several sub-funds of such other UCI and to redesignate the Shares of the Class or Classes concerned as Ordinary Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner

as described in the first paragraph of this Article one month before its effectiveness, in order to enable Limited Shareholders to request redemption of their Ordinary Shares, free of charge, during such period.

At the expiry of this period, the decision related to the contribution binds all the Limited Shareholders who have not exercised such right, provided that when the UCI benefiting from such contribution is a mutual fund (fonds commun de placement), the decision only binds the shareholders who agreed to the contribution.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another UCI referred to hereabove or to another sub-fund within such other UCI will require a resolution of the shareholders of the Sub-Fund concerned taken with 50% quorum requirement of the Shares in issue (at the first call) and adopted at a two-thirds (2/3) majority vote of the Shares present or represented, including the consent of the General Partner, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type (fonds commun de placement), in which case resolutions will be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

A Sub-Fund may exclusively be contributed to a foreign UCI upon unanimous approval of the shareholders of the relevant Classes of Shares issued in the Sub-Fund concerned or under the condition that only the assets of the consenting shareholders be contributed to the foreign UCI, including each time the consent of the General Partner.

All the Limited Shareholders concerned will be informed in the same manner as described in the first paragraph of this Article. Nonetheless, the Limited Shareholders of the absorbed Sub-Fund(s) shall be offered the opportunity to redeem their Shares free of charge during a month period starting as from the date on which they have been informed of the decision of merger.

**Art. 23. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

**Art. 24. Distributions.** The right to dividends or distributions with respect to each Class of shares are determined by the General Partner and further described in the Issue Document.

Distributions, if any shall be made, at the discretion of the General Partner, i.e., by means of dividends, return of share premium (if any), or, as the case may be, by the redemption of shares, as further described in the Issue Document.

Payments of distributions to shareholders of the Company shall be made to such shareholders at their addresses in the register of registered shares.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

The General Partner may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the General Partner.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Class or Classes of Shares issued in respect of the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

All distributions will be made net of any income, withholding and similar taxes payable by the Company, including, for example, any withholding taxes on interest or dividends received by the Company and capital gains taxes, withholding taxes on the Company's investments.

## Title V. Final provisions

**Art. 25. Custodian.** The Company will enter into a Custodian Agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2007.

If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 26. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 28 hereof.

As per the Law of 2007, whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum share capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of shareholders by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the validly cast votes at the meeting and with the consent of the General Partner.

As per the Law of 2007, the question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum share capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided at the majority of one fourth of the validly cast votes at the general meeting and with the consent of the General Partner.

The general meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds (2/3) or one-fourth (1/4) of the minimum share capital indicated in Article 5 hereof, as the case may be.

**Art. 27. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 28. Amendments to the Articles of Incorporation.** These articles of incorporation may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law and the consent of the General Partner.

**Art. 29. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Law of 2007 as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Subscription and Payment*

The share capital of the Company is subscribed as follows:

- 1) Mr. Nathanaël Syx, prenamed subscribed for nine (9) Ordinary Shares, resulting in a total payment of nine thousand Euros (EUR 9,000.-).
- 2) Mr. Marc Syx, prenamed subscribed for twenty-one (21) Ordinary Shares, resulting in a total payment of twenty-one thousand Euros (EUR 21,000.-).
- 3) IW ALTERNATIV GENERAL PARTNER, prenamed, subscribed for one (1) General Partner Share, resulting in a total payment of one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Evidence of the above payments, totalling thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) was given to the undersigned notary.

The subscribers declared that upon determination by the General Partner, pursuant to these articles of incorporation, of the various classes of shares which the Company shall have, they will elect the class or classes of shares to which the shares subscribed to shall appertain.

#### *Transitional Dispositions*

- 1) The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.
- 2) The first annual general meeting will be held in 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to approximately EUR 3,000.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *General Meeting of Shareholders*

The appearing parties representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

- I. the registered office of the Company shall be at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- II. the following person is elected as authorized independent auditor of the Company for a term of office ending at the general meeting of the shareholders to be held to resolve on the accounts for the financial year ended December 31, 2012: Ernst & Young S.A., with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quinze février

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1-) Monsieur Nathanaël Syx, né le 14 juillet 1985 à Kortrijk (Belgique), résidant à Essenestraat 84, B-1730 Asse, Belgique; ici représenté by Me Thanh-Mai Truong, avocat, résidant professionnellement à Asse (Belgique), en vertu d'une procuration donnée le 13 février 2012.

2-) Monsieur Marc Syx, né le 24 mai 1956 à Memin (Belgique), résidant à Essenestraat 84, B-1730 Asse, Belgique; ici représenté by Me Thanh-Mai Truong, avocat, résidant professionnellement à Asse (Belgique), en vertu d'une procuration donnée le 13 février 2012.

3-) IW ALTERNATIV GENERAL PARTNER, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, dont l'immatriculation est en cours;

ici représentée by Me Thanh-Mai Truong, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 février 2012.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce document aux fins d'enregistrement avec les autorités compétentes.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont sollicité le notaire soussigné d'établir les statuts d'une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé qu'elles déclarent organiser et dont les statuts sont comme suit.

#### Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - siège social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions par la suite ci-après créées, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé («FIS») au sens de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la «Loi de 2007») sous la dénomination de «IW ALTERNATIV SIF» (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision de l'Associé Commandité (tel que défini ci-après), des succursales et filiales ou des bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire ou environnemental de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose dans un panier d'actifs au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007 en vue de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les investisseurs des résultats de la gestion de leurs actifs. La Société pourra prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

#### Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

**Art. 5. Capital Social-Classes d'Actions.** Le capital social souscrit de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées (les «Actions»), sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, conformément à l'Article 12 des présents statuts. Le capital social souscrit minimum augmenté de la prime d'émission (si applicable) ne doit pas être inférieur à un montant minimum prévu par la Loi de 2007, soit actuellement un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-), qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois suivant l'agrément de la Société en tant que FIS selon la loi luxembourgeoise. Le capital social souscrit initial de la Société est de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et trente (30) Actions Ordinaires sans valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société sera représenté par les classes d'actions (les «Classes d'Actions») suivantes:

(i) la «Classe d'Actions d'Associé Commandité»: Action souscrite par l'Associé Commandité, en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société;

(ii) la ou le(s) «Classe(s) d'Actions Ordinaires»: actions qui peuvent d'être de différentes Classes telles que prévues dans le document d'émission concernant les Actions Ordinaires de la Société, tel qu'il pourra être modifié ultérieurement (le «Document d'Emission»); et qui sont souscrites par toute personne physique ou morale approuvée par l'Associé

Commandité comme détenteur(s) d'Actions Ordinaires, en tant qu'associés commanditaires (les «Associés Commanditaires»), avec les caractéristiques particulières, pour chaque Classe, telles que décrites dans le Document d'Emission.

Les Classes d'Actions pourront être, à la discrétion de l'Associé Commandité, d'une ou plusieurs séries dont les caractéristiques, les termes et les conditions seront établis par l'Associé Commandité et décrits dans le Document d'Emission.

Le produit de toute émission d'Actions relevant d'une Classe déterminée sera investi en portefeuilles d'actifs au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007, suivant la politique d'investissement déterminée par l'Associé Commandité pour chaque Compartiment (tel que définis ci-après) établis pour la (les) Classe(s) d'Actions concernée(s), compte tenu du principe de répartition des risques prévu par la Loi de 2007 et la réglementation applicable et des restrictions d'investissement déterminées par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité établira à tout moment une masse d'avoirs constituant un compartiment (chacun un «Compartiment» ou ensemble les «Compartiments»), au sens de l'Article 71 de la Loi de 2007 correspondant à une ou plusieurs Classes d'Actions, de la manière décrite à l'Article 12 ci-dessous. Entre les actionnaires, chaque portefeuille d'actifs rattaché à un Compartiment doit être investi pour le bénéfice exclusif de la Classe d'Actions concernée ou pour de multiples Classes d'Actions au sein dudit Compartiment.

La Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment répond exclusivement des engagements qui lui sont attribuables.

L'Associé Commandité peut créer chaque Compartiment pour une durée illimitée ou limitée. Dans le dernier cas, à l'expiration de la durée du Compartiment, l'Associé Commandité pourra proroger, à la fin de la période initiale, la durée du Compartiment concerné une ou plusieurs fois. A l'expiration de la durée d'existence d'un Compartiment, la Société procédera au rachat de toutes les actions de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s), conformément aux dispositions de l'Article 9 ci-après et sans préjudice de l'Article 22 ci-après. En vue des relations entre les actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte.

A chaque prolongation d'un Compartiment, les actionnaires concernés seront notifiés par lettre écrite conformément aux réglementations et lois en vigueur. Le Document d'Emission indiquera la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, sa prolongation.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Classe d'Actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euros (EUR), convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes d'Actions.

**Art. 6. Statut des Investisseurs Eligibles.** Les Actions Ordinaires ne peuvent être souscrites et détenues que par des investisseurs averti (les «Investisseurs Eligibles»), étant en conformité avec les dispositions de la Loi de 2007, (i) tout investisseur institutionnel; (ii) tout investisseur professionnel, ou (iii) tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

(a) il/elle a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti; et

(b) il/elle investit un minimum à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans le fonds d'investissement spécialisé; ou

(c) il/elle bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fonds d'investissement spécialisé.

Ces conditions ne s'appliquent pas à l'Associé Commandité, aux gérants de l'Associé Commandité et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société, conformément aux dispositions de la Loi de 2007.

L'Associé Commandité ou, le cas échéant, les personnes/entités désignées par l'Associé Commandité pour recevoir les ordres de souscription des Actions Ordinaires de la Société, pourront demander toute information et tous documents requis ou nécessaires afin d'attester du statut d'Investisseur Eligible d'un investisseur.

La Société n'effectuera aucun transfert d'actions à un investisseur qui ne répond pas aux dispositions du présent Article.

#### **Art. 7. Forme des Actions.**

(1) Les Actions seront émises uniquement sous la forme nominative. Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actions nominatives qui sera tenu au siège social de la Société; et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, son siège social, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque fraction d'action.

La propriété d'une Action nominative s'établit par l'inscription du nom de l'actionnaire de cette Action sur le registre des Actions nominatives. Un certificat enregistrant cette inscription sera fourni aux actionnaires.

(2) Dans les limites prévues dans le Document d'Emission, le transfert d'Actions nominatives se fera, sous réserve de l'accord préalable de l'Associé Commandité, (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'Actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, et (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des Actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'Actions



nominatives sera inscrit au registre des Actions nominatives; pareille inscription devra être signée par un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de l'Associé Commandité, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par l'Associé Commandité.

(3) Tout actionnaire autorisé à obtenir des certificats d'Actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actions nominatives et l'adresse de l'actionnaire en question sera considérée comme étant au siège social de la Société, ou à telle autre adresse déterminée périodiquement par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée par l'actionnaire à la Société. Celui-ci pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des Actions nominatives par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

(4) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un seul mandataire pour représenter cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits liés à cette (ces) Action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

(5) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Une fraction d'Action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la Classe d'Actions concernée.

**Art. 8. Emission des Actions.** Au sein de chaque Compartiment, l'Associé Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'Actions Ordinaires entièrement libérées, sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

L'Associé Commandité peut imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions seront émises dans chaque Classe d'Actions; l'Associé Commandité peut, notamment, décider que les Actions Ordinaires d'une Classe au sein d'un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs période(s) déterminée(s) ou à toute autre périodicité telle que prévue dans le Document d'Emission. L'Associé Commandité pourra en particulier décider de suspendre l'émission d'Actions de toute Classe de tout Compartiment conformément à l'Article 13 des présents statuts.

Sauf dispositions contraires déterminées dans le Document d'Emission pour un Compartiment, lorsque la Société offre des Actions Ordinaires en souscription, le prix par Action offerte sera basé sur la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée, déterminée conformément à l'Article 12 des présents statuts au Jour d'Évaluation (tel que défini ci-après) conformément à la politique d'investissement déterminée périodiquement par l'Associé Commandité. Ce prix peut être majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par l'Associé Commandité. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par l'Associé Commandité, comme plus amplement détaillé dans le Document d'Emission. L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement du prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

L'Associé Commandité pourra accepter d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'un apport en nature de valeurs et autres avoirs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation, le cas échéant, de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société conformément à l'Article 26.1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et à condition que ces titres soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné.

**Art. 9. Rachat des Actions.** Sauf dispositions contraires déterminées dans le Document d'Emission pour un Compartiment, tout Associé Commanditaire peut, à tout moment, demander le rachat de tout ou partie des Actions Ordinaires qu'il détient, selon les modalités et procédures fixées par l'Associé Commandité dans le Document d'Emission et dans les limites imposées par la loi et par les présents statuts.

L'Associé Commandité peut imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions Ordinaires seront rachetées dans chaque Classe d'Actions Ordinaires; l'Associé Commandité peut, notamment, décider que les Actions Ordinaires de chaque Classe seront fermées au rachat ou seront uniquement rachetées aux Jours d'Évaluation (chacun un "Jour de Rachat" et ensemble les "Jours de Rachat") tels que prévus dans le Document d'Emission. L'Associé Commandité pourra en particulier décider de suspendre le rachat d'Actions de toute Classe de tout Compartiment conformément à l'Article 13 des présents statuts.

Le prix de rachat par Action Ordinaire sera payable endéans une période déterminée par l'Associé Commandité, comme plus amplement détaillé dans le Document d'Emission; à la condition que les documents de transfert aient été reçus par la Société, et ce sous réserve des dispositions de l'Article 13 des présents statuts.

Sauf dispositions contraires déterminées pour un Compartiment dans le Document d'Emission, le prix de rachat sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 12 des présents statuts, au Jour d'Évaluation, diminuée de tout frais ou dépense supporté par la Société lors de désinvestissements et diminuée des frais et commissions (le cas échéant), tels qu'approuvés par l'Associé Commandité au taux fixé par le Document d'Emission. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que l'Associé Commandité le déterminera.

Au cas où une demande de rachat aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des Actions Ordinaires détenues par un Associé Commanditaire dans une Classe d'Actions Ordinaires en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par l'Associé Commandité, la Société peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de rachat de la totalité des Actions Ordinaires détenues par cet Associé Commanditaire dans cette Classe.

En outre, si lors d'un Jour de Rachat déterminé, les demandes de rachat faites conformément au présent Article et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 10 ci-dessous, dépassent un certain seuil déterminé par l'Associé Commandité par rapport au nombre ou valeur d'actions en circulation dans une Classe spécifique, l'Associé Commandité peut décider que tout ou partie de telles demandes de rachat ou conversion seront reportées pour une période et aux conditions déterminées par l'Associé Commandité, eu égard à l'intérêt de la Société, au pro rata de chaque Associé Commanditaire qui demande le rachat ou la conversion de ses Actions Ordinaires. Ces demandes de rachat et conversion seront traitées, lors du Jour de Rachat suivant cette période, prioritairement aux demandes introduites postérieurement.

Sous réserve de l'obligation de présenter un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé, conformément aux obligations réglementaires conformément à l'Article 26.1 de la Loi de 1915, la Société aura le droit, si l'Associé Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Associé Commanditaire consentant, in specie, par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs établie en rapport avec cette ou ces Classe(s) d'Actions Ordinaires d'une valeur correspondant à la valeur des actions à racheter (calculée suivant la procédure décrite à l'Article 12) au Jour de Rachat lors duquel le prix de rachat est calculé, à la valeur des Actions Ordinaires faisant l'objet de la demande de rachat. La nature et le type des avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la ou des Classe(s) d'Actions Ordinaires concernée(s) et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Toutes les Actions Ordinaires rachetées pourront être annulées.

**Art. 10. Conversion des Actions.** Sauf disposition contraire de l'Associé Commandité pour certaines Classes d'Actions au sein de certains Compartiments, tout actionnaire est en droit de demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe du même Compartiment ou dans les Actions d'une Classe équivalente ou d'une autre Classe d'un autre Compartiment, sous réserve des restrictions relatives aux modalités, aux conditions et au paiement de tels frais et charges tel que déterminés par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité pourra en particulier suspendre la conversion des Actions de toute Classe de tout Compartiment conformément à l'Article 13 des présents statuts

Le prix de conversion des Actions d'une Classe à une autre sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux Classes d'Actions concernées, calculée lors du même Jour de Rachat.

Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des Actions détenues par un actionnaire dans une Classe d'Actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé (e) par l'Associé Commandité, la Société peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion de la totalité des Actions détenues par cet actionnaire dans cette Classe.

Les Actions qui ont été converties en Actions d'une autre Classe pourront être annulées.

**Art. 11. Restrictions à la Propriété des Actions.** La Société pourra restreindre ou empêcher la propriété de ses Actions Ordinaires par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle propriété peut être préjudiciable à la Société, si elle peut entraîner la violation d'une disposition légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulte que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement, tel que décrit dans le Document d'Emission. Spécialement mais sans limitation, la Société peut restreindre la propriété des Actions Ordinaires dans la Société à tout Ressortissant des Etats-Unis (tel que défini dans le Document d'Emission) qui ne serait pas qualifié d'Investisseur Eligible américain (tel que défini dans le Document d'Emission) (ces personnes, firmes ou sociétés seront déterminées par l'Associé Commandité ci-après désignées «Personnes Non Autorisées»).

A cet effet la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'Actions Ordinaires et l'inscription du transfert d'une Action Ordinaire lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions Ordinaires à une Personne Non Autorisée; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande d'enregistrer le transfert d'Actions Ordinaires au registre des Actions nominatives, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions Ordinaires appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence le bénéfice économique de ces Actions Ordinaires par une Personne Non Autorisée; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'Actions Ordinaires, elle pourra l'enjoindre de vendre ses Actions Ordinaires et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Les termes de "Personnes Non Autorisées" tels qu'utilisés dans les présents statuts ne visent ni un souscripteur d'Actions Ordinaires de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société aussi longtemps qu'un tel souscripteur détient de telles Actions Ordinaires, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des Actions Ordinaires avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'Actions Ordinaires par la Société.

En plus de toute responsabilité prévue par la loi applicable, chaque Associé Commanditaire qui n'est pas qualifié comme Investisseur Eligible, et qui détient des Actions Ordinaires dans la Société, ne sera pas tenu pour responsable et indemnera la Société, l'Associé Commandité, les autres Associé Commanditaire et les agents de la Société pour tous dégâts, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention, dans les circonstances où l'Associé Commanditaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a fait des représentations trompeuses ou incorrectes pour établir injustement son statut comme Investisseur Eligible ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

**Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment sera calculée, sous la responsabilité de l'Associé Commandité, dans la Devise de Référence (telle que définie dans le Document d'Emission) du Compartiment concerné et, le cas échéant, sera convertie dans la devise de cotation de la Classe d'Actions dans le Compartiment concerné.

Elle sera déterminée chaque Jour d'Évaluation (tel que défini ci-après) en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment, constitués par la portion des avoirs diminuée de la valeur des engagements attribuables à cette Classe au Jour d'Évaluation concerné, par le nombre d'Actions de chaque Classe dans chaque Compartiment en circulation à ce moment, selon les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que l'Associé Commandité le déterminera.

Si depuis le moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables à la Classe d'Actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut effectuer une deuxième évaluation et annuler la première évaluation afin de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société, auquel cas toutes les demandes de souscription et de rachat concernées seront effectuées sur base de cette deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes Classes d'Actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront (sans limitation):

(i) Toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus mais non encore payés et les intérêts échus sur ces dépôts jusqu'au Jour d'Évaluation.

(ii) Tous les effets et billets payables à vue ainsi que les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé).

(iii) Toutes les parts ou actions d'organismes de placement collectifs («OPC»), obligations, dépôts à terme, certificats de dépôt, actions, obligations, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options ou autres valeurs, instruments financiers et avoirs équivalents détenus ou contractés pour et par la Société (à condition que la Société puisse faire des ajustements qui ne soient pas contradictoires au paragraphe II.(i) ci-dessous quant aux fluctuations de la valeur de marché des valeurs provenant des transactions ex-dividendes ex-droits ou par des pratiques similaires).

(iv) Tous les dividendes, sous forme d'actions ou en numéraire, et les bonis de distribution à recevoir par la Société en numéraire ou sous forme d'actions, à condition que la Société en ait été informée.

(v) Tous les intérêts échus sur tout avoir productif d'intérêts, appartenant à la Société, à moins que ces intérêts ne soient inclus ou reflétés dans la somme principale de tels actifs.

(vi) La valeur liquidative de tous les contrats à terme et de toutes les options d'achat ou de vente pour lesquels la Société a une position ouverte.

(vii) Les dépenses liées à la constitution de la Société, incluant les coûts de publication et de distribution des Actions, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis; et

(viii) Tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Par dérogation aux principes d'évaluation mentionnés ci-dessous, la Valeur Nette d'Inventaire par action, calculée soit à la fin de l'exercice fiscal ou du semestre, sera calculée sur la base des derniers prix de l'exercice fiscal ou du semestre en cause.

II. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(i) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et des intérêts déclarés ou courus tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs à moins qu'il ne s'avère improbable que cette valeur puisse être obtenue. Auquel cas, la valeur de ces avoirs sera déterminée en retranchant un montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(ii) La valeur des avoirs cotés ou négociés sur toute bourse de valeurs est basée sur le dernier cours disponible sur cette bourse, considéré, normalement, comme le marché principal pour de ces avoirs, ou le cas échéant, sur le prix de transaction au Jour d'Évaluation concerné.

(iii) La valeur des avoirs cotés ou négociés sur tout Marché Réglementé (tel que défini dans Le Document d'Emission) est basée sur leur dernier cours disponible, ou le cas échéant, sur le prix de transaction au Jour d'Évaluation concerné.

(iv) Les avoirs non cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un Marché Réglementé, ou si, en ce qui concerne les avoirs cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un Marché Réglementé comme indiqué précédemment, le prix tel que déterminé conformément au sous-paragraphe (ii) ou (iii) n'est pas représentatif de la juste valeur de ces avoirs, la valeur de tels avoirs sera basée sur le prix de vente raisonnablement prévisible et déterminé de façon prudente et en toute bonne foi par l'Associé Commandité ou tout autre agent nommé par l'Associé Commandité à cet effet.

(v) La valeur liquidative des contrats à terme, des contrats au comptant, des contrats à terme ou d'options non négociés ou échangés sur des Marchés Réglementés correspondra à leur valeur nette liquidative telle que déterminée suivant les directives de l'Associé Commandité. Ces directives devront être appliquées de façon constante pour chaque type de contrat différent. La valeur liquidative des contrats à terme, des contrats au comptant, des contrats à terme ou d'options négociés ou échangés sur des Marchés Réglementés sera basée sur le dernier cours disponible de ces contrats sur les Marchés Réglementés où ces contrats sont négociés par la Société; à condition que si ces contrats ne peuvent pas être liquidés au jour où les actifs nets sont déterminés, la valeur liquidative de ces contrats sera basée sur la valeur que l'Associé Commandité ou tout autre agent nommé par l'Associé Commandité à cet effet, considérera comme juste et raisonnable.

(vi) L'évaluation des total return swap («TRS») sera fournie par la contrepartie et sera revue par l'Associé Commandité ou tout autre agent nommé par l'Associé Commandité à cet effet. Cette évaluation prendra en considération les montants à payer sur le TRS, le taux variable payé par la Société (le cas échéant), et le montant total en retour payé par la contrepartie au TRS. Le montant total en retour sera déterminé par la contrepartie selon les caractéristiques de chaque transaction sous-jacente. L'évaluation de ces transactions sous-jacentes sera vérifiée par l'Associé Commandité ou tout autre agent nommé par l'Associé Commandité à cet effet tel que décrit dans le Document d'Emission. Les autres swaps seront évalués à leur juste valeur de marché, déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Commandité. Ces procédures ayant été acceptées par le réviseur d'entreprises indépendant de la Société.

(vii) Les parts ou actions d'OPC ouverts seront évaluées selon leur dernière valeur nette d'inventaire officielle, telle que publiée ou fournie par ces OPC ou par leurs agents, ou selon leur valeur nette d'inventaire non-officielle (valeur nette d'inventaire estimative) si celle-ci est plus récente que la dernière valeur nette d'inventaire officielle et à condition qu'un «due diligence» ait été effectué, conformément aux instructions et sous le contrôle et la responsabilité de l'Associé Commandité, quant à la fiabilité de telles valeurs nettes d'inventaire non-officielles. La valeur nette d'inventaire officielle calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire non-officielle de l'OPC cible peut différer de la valeur nette d'inventaire qui aurait été calculée, au Jour d'Évaluation concerné, sur base de la valeur nette d'inventaire officielle déterminée par les agents administratifs de l'OPC cible. La valeur nette d'inventaire est finale et obligatoire, nonobstant une différente détermination postérieure. Les parts ou actions d'OPC fermés seront évaluées selon leur dernière valeur de marché disponible.

(viii) La valeur des instruments du marché monétaire non admis à la liste officielle d'une bourse de valeurs ou non négociés sur un autre Marché Réglementé, et ayant une échéance de moins de 12 mois et de plus de 90 jours, est considérée être leur valeur nominale, augmentée par tout intérêt échu. Les instruments du marché monétaire ayant une échéance de 90 jours ou moins, et non négociés sur un marché seront évalués suivant la méthode de l'amortissement linéaire, qui se rapproche de la valeur marchande.

(ix) Toutes les autres valeurs et les autres avoirs seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi selon les procédures établies par l'Associé Commandité.

(x) L'Associé Commandité peut, discrétionnairement, autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il estime qu'une telle évaluation reflète d'une façon plus juste la valeur des avoirs de la Société.

Pour les besoins de la détermination de la valeur des avoirs de la Société, l'Agent d'Administration Centrale (tel que défini dans le Document d'Emission), eu égard au standard de soin et «due diligence» à ce sujet, peut, lors du calcul de la valeur nette d'inventaire, à moins qu'il n'y ait une erreur manifeste ou une négligence de sa part, tenir compte totalement et exclusivement des évaluations fournies (i) par des sources d'évaluations diverses disponibles sur le marché, telles que les agences d'évaluation (Bloomberg, Reuters,...) ou des administrateurs de fonds..., (ii) par des Prime Brokers ou des brokers, ou (iii) par un ou des spécialiste(s) autorisé(s) à cet effet par l'Associé Commandité. Finalement, (iv) au cas où aucun prix ne peut être trouvé ou lorsque les évaluations ne peuvent pas être correctement faites, l'Agent d'Administration Centrale peut tenir compte de l'évaluation fournie par l'Associé Commandité, tel que décrit dans le Document d'Emission.

Dans les cas où (i) un ou plusieurs sources d'évaluation est en défaut de fournir les évaluations, ce qui pourrait avoir un impact important sur la valeur nette d'inventaire, ou lorsque (ii) la valeur des avoirs ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire, tel que décrit dans le Document d'Emission, il est possible que la valeur nette d'inventaire ne soit pas calculée et que, en conséquence, les prix de souscription, conversion et rachat ne peuvent pas être déterminés. L'Associé Commandité peut alors décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire, conformément aux procédures décrites ci-dessous.

Les dispositions adéquates seront prises, Compartiment par Compartiment, concernant les frais qui devront être supportés par chacun des Compartiments étant précisé que les engagements hors-bilan pourront être pris en compte sur la base de critères équitables et prudents.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée dans la Monnaie de Référence, comme défini dans le Document d'Emission, d'un Compartiment sera convertie dans la Monnaie de Référence d'un tel Compartiment aux derniers taux disponibles de toute banque principale. Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera décidé de bonne foi par, ou conformément, aux procédures établies par l'Associé Commandité.

III. Les engagements de la Société comprendront (sans limitation):

- (i) Tous les emprunts, effets et autres créances exigibles.
- (ii) Toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payé).
- (iii) Toutes les réserves, autorisées ou approuvées par l'Associé Commandité, et en particulier celles qui ont été constituées pour prévenir une éventuelle dépréciation de certains avoirs de la Société.
- (iv) Tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, exception faite des engagements représentés par des Actions. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses qu'elle a à supporter, y compris et sans limitation, les frais de constitution et les frais de modification des présents statuts, aux comptable, au Dépositaire (tel que défini ci-dessous), à l'Agent d'Administration Centrale et à tout représentant permanent dans les pays où la Société est enregistrée (le cas échéant), les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des rapports annuels de la Société, les frais de publicité, les frais d'impression et de publication des documents préparés pour promouvoir la vente de ses Actions, les frais d'impression des rapports de la Société, les frais de traduction (le cas échéant), les frais d'impression du Document d'Emission, les frais d'impressions de confirmation d'enregistrement, les frais de convocation et de tenue d'assemblées des actionnaires et de réunions du conseil de gérance de l'Associé Commandité, les dépenses raisonnablement encourues par les membres du conseil de gérance de l'Associé Commandité pour les voyages relatifs à la tenue des conseils de gérance de l'Associé Commandité, la rémunération des membres de l'Associé Commandité, les frais des déclarations d'enregistrement (et de maintien de l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs pour permettre la ventes des Actions), tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales, bourses de valeurs et toutes les taxes similaires dans le cadre de l'acquisition, de la détention ou de la disposition de tout actif de la Société ou concernant l'achat, la vente, l'émission, le transfert, le rachat et les prix de rachats ou de conversion par la Société d'Actions et de paiement de dividendes ou autres distributions, les coûts de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que toute autre dépense d'exploitation, y compris les intérêts financiers, frais et charges payables en raison des emprunts effectués par la Société, dépenses bancaires et de vente/achat de titres et tous les autres frais administratifs. Pour évaluer le montant de ces engagements, les dépenses administratives et autres périodiques ou régulières seront calculées au pro rata temporis.

La Société constitue une seule et même entité juridique. A l'égard des tiers et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de tous les engagements qui lui sont attribués. Les avoirs, engagements, dépenses et autres coûts qui ne peuvent pas être attribués à un Compartiment seront répartis entre les différentes Compartiments en parts égales ou, si c'est justifié par les montants concernés, en proportion de leurs avoirs respectifs.

IV. Les avoirs seront affectés comme suit:

L'Associé Commandité établira une Classe d'Actions correspondant à chaque Compartiment et pourra établir plusieurs Classes d'Actions correspondant à chaque Compartiment de la manière suivante:

- (i) Si plusieurs Classes d'Actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs correspondant à ces Classes seront investis ensemble conformément à la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné, étant entendu qu'au sein d'un Compartiment, l'Associé Commandité peut établir des Classes d'Actions de manière à correspondre à (a) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (b) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (c) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissements, et/ou (d) une structure spécifique de frais de distribution, de service à l'actionnariat ou autres, et/ou (e) la devise ou unité de devise dans laquelle la classe peut être libellée et basée sur le taux de change entre cette devise ou une unité de devise et la Devise de Référence (telle que définie dans le Document d'Emission) du Compartiment concerné et/ou (f) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger dans la Devise de Référence du Compartiment concerné les avoirs et revenus libellés dans la devise d'une Classe d'Actions contre les mouvements à long terme de leur devise de cotation et/ou (g) telles autres caractéristiques que l'Associé Commandité établira en temps opportun conformément aux lois applicables.
- (ii) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une Classe d'Actions seront attribués dans les livres de la Société à la Classe d'Actions concernées établie au titre du Compartiment concerné et, le cas échéant, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la Classe des Actions à émettre.
- (iii) Les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce Compartiment seront attribués à la (aux) Classe(s) d'Actions émise(s) au titre de ce Compartiment, sous réserve des dispositions prévues au point (i).

(iv) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la (aux) classe(s) d'actions à laquelle (auxquelles) appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la (aux) Classe(s) d'Actions correspondante(s);

(v) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Classe d'Actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Classes d'Actions déterminées, en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que l'Associé Commandité déterminera de bonne foi, étant entendu que (a) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte pour compte de plusieurs Compartiments et/ou sont cogérés comme une masse d'avoirs distincte par un mandataire de l'Associé Commandité, le droit respectif de chaque Classe d'Actions correspondra à la proportion de la contribution apportée par cette Classe d'Actions au compte de la cogestion ou à la masse d'avoirs distincte, et (b) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte de la Classe d'Actions concernée, selon les modalités décrites dans les documents de vente des Actions de la Société.

(vi) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'une Classe d'Actions, la valeur nette de cette Classe d'Actions sera réduite du montant de ces distributions.

(vii) Les gains ou pertes liés aux techniques de couverture mises en oeuvre pour la couverture d'une Classe d'Actions seront alloués à la Classe d'Actions concernée.

Toutes les règles d'évaluation et leur mise en oeuvre seront interprétées et effectuées conformément aux principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par l'Associé Commandité ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par l'Associé Commandité pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

V. Pour les besoins de cet Article:

(i) Les Actions Ordinaires en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 9 des présents statuts seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par l'Associé Commandité, du Jour de Rachat au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

(ii) Les Actions Ordinaires à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par l'Associé Commandité du Jour d'Évaluation (tel que défini ci-après) au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

(iii) Tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la Devise de Référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des Actions; et

(iv) A chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 13. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, et/ou Suspension Temporaire des Émissions, Conversions et Rachats d'Actions.** Dans chaque Classe d'Actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des Actions seront déterminés en temps opportun par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an à la fréquence que l'Associé Commandité décidera dans le Document d'Émission, telle date étant définie dans les présents statuts comme "Jour d'Évaluation".

L'Associé Commandité peut suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une Classe déterminée ou d'un Compartiment déterminé et/ou l'émission, le rachat et la conversion des Actions, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

1. Pendant toute période durant laquelle la bourse ou le marché (organisé ou non), sur laquelle/lequel tous titres, instruments financiers ou contrats auxquels la Société est tenue ou exposée, sont cotés ou négociés, sont fermés pour toute autre raison que le congé normal ou les jours non ouvrables, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, ou lorsque pour tous titres, instruments financiers ou contrats auxquels la Société est exposée, sont cotés ou négociés sur de tels bourses ou marchés, aucun prix ou aucune contrepartie n'est disponible ou qu'il y a une restriction ou suspension des relations commerciales, ou plus généralement un manque de liquidité; et/ou

2. Pendant toute période suivant une situation d'urgence, suite à laquelle la Société ne peut disposer de titres, instruments financiers ou contrats, ou peut uniquement en disposer dans des conditions sérieusement préjudiciables aux actionnaires, ou l'Associé Commandité n'est pas en mesure de procéder à une évaluation, ou ne l'est que dans des conditions préjudiciables aux actionnaires; l'Associé Commandité déterminera à son entière discrétion si une telle situation d'urgence s'est produite; et/ou

3. Lorsqu'une panne survient, dans les supports de communication, d'information ou de calcul normalement employés dans la détermination du prix ou de la valeur d'un investissement de tous titres, instruments financiers ou contrats auxquels la Société est exposée, les prix sur toute bourse ou marché susmentionnés, ou si pour toute autre raison le prix ou la valeur des titres, instruments financiers ou contrats auxquels la Société est exposée, ne peut être promptement ou exactement déterminé; et/ou

4. Pendant toute période où la Société est dans l'incapacité de rapatrier des fonds pour procéder au paiement du rachat des Actions ou pendant la période, où, selon le Dépositaire ou l'Associé Commandité, il n'est pas possible de transférer des fonds nécessaires à la liquidation ou l'acquisition d'investissements ou procéder aux paiements nécessaires pour racheter les Actions Ordinaires (notamment les impositions, ou tout changement dans le contrôle des changes, les restrictions concernant le capital ou toute autre restriction similaire imposée par l'autorité monétaire ou toute autre autorité, de facto ou de jure, dans des conditions normales; et/ou

5. Lorsque pour toute autre raison, les prix de tout investissement détenu par la Société attribuable à tout Compartiment ne peut être promptement ou exactement déterminé; et/ou

6. Sur publication d'un avis convoquant une assemblée générale des actionnaires dans le but de procéder à la liquidation de la Société; et/ou

7. Toute autre circonstance prévue dans le Document d'Emission.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant un Compartiment ou une Classe d'Actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par Compartiment ou par Action, l'émission, la conversion et le rachat des actions d'une autre classe si les avoirs de cette autre Classe d'Actions ne sont pas affectés dans la même mesure par les mêmes circonstances.

Toute demande de souscription, conversion ou de rachat sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. Dans ce cas, les actionnaires peuvent avertir la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si aucun avis n'est reçu par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque compartiment en cause suivant la Classe d'Actions concernées, suivant la fin de la période de suspension.

Dans les circonstances exceptionnelles qui peuvent affecter de façon défavorable les intérêts des actionnaires, ou dans les cas de demandes massives de rachat d'un Compartiment, l'Associé Commandité se réserve le droit de déterminer, seulement, le prix des Actions après avoir exécuté, aussitôt que possible, les ventes de valeurs et autres avoirs nécessaires de la part du Compartiment. Dans un tel cas, les formulaires de souscription, de rachat et de conversion encourus devront traités sur la base de la valeur nette d'inventaire ainsi calculée.

### **Titre III. Administration et Surveillance**

**Art. 14. L'Associé Commandité.** La Société sera administrée par IW ALTERNATIV GENERAL PARTNER (associé gérant commandité), une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'«Associé Commandité»).

L'Associé Commandité peut être révoqué conformément aux dispositions de la Loi de 1915. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir comme Associé Commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée; un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, est désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue et l'administrateur convoqué dans les quinze (15) jours de sa désignation. Au cours de cette assemblée générale, les actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requis pour la modification des statuts, un remplaçant à l'Associé Commandité. Si ladite désignation n'a pas lieu, la Société sera dissoute et liquidée. La désignation d'un remplaçant à l'Associé Commandité ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Commandité.

#### **Art. 15. Pouvoirs et Responsabilité de l'Associé Commandité.**

15.1. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts, sont de la compétence de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut désigner des conseillers en investissement et des gestionnaires, de même que tout autre agent administratif ou de gestion conformément aux dispositions de la Loi de 1915. L'Associé Commandité peut, sous sa responsabilité, conclure des contrats avec de telles personnes physiques ou morales pour l'accomplissement de leurs services, la délégation de pouvoirs et la détermination de la rémunération étant supportées par la Société.

15.2. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent pas être couvertes par des actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires (tels que définies ci-dessus) doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société d'une manière ou capacité autre que par l'exercice de leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales et ne sera seulement responsable que dans la mesure de leurs contributions à la Société.

**Art. 16. Signature.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature du gérant de l'Associé Commandité ou (ii) en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants de l'Associé Commandité ou (iii) par la (les) signature(s) de toute personne(s) à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance de l'Associé Commandité.

Aucun Associé Commanditaire ne peut représenter la Société.

**Art. 17. Politiques d'investissement et Restrictions.** L'Associé Commandité, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à respecter pour chaque Compartiment, (ii) les techniques de couverture des risques liées à la devise à utiliser pour une classe spécifique d'actions, au sein d'un Compartiment, ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par l'Associé Commandité conformément aux lois et règlements applicables.

L'Associé Commandité, agissant dans les intérêts de la Société, peut décider, que de la manière décrite dans le Document d'Emission, (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment peuvent être cogérés, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres OPC et/ou leurs compartiments, ou (ii) tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments de la Société peuvent être cogérés, de façon distincte ou commune.

Les investissements de chaque Compartiment de la Société peuvent s'effectuer soit directement ou indirectement par la Société par l'intermédiaire de filiales détenues à 100% par la Société, ainsi que l'Associé Commandité en décidera en temps opportun. Toute référence dans les présents statuts à "investissements" et "avoirs" désignera, le cas échéant, soit les investissements effectués par la Société et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société directement, ou les investissements effectués par la Société et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société indirectement par l'intermédiaire des filiales mentionnées ci-dessus.

La Société est autorisée à utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou également à titre de couverture ou de gestion efficace de son portefeuille.

**Art. 18. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Commandité ou tout autre gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité a un intérêt, ou est un gérant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité agissant comme gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets concernant tel contrat ou telle transaction.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité aurait dans quelque transaction de la Société un intérêt opposé à celle-ci, ce gérant ou fondé de pouvoir devra informer l'Associé Commandité de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette transaction. Rapport devra en être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, Société ou entité juridique que l'Associé Commandité pourra déterminer à son entière discrétion.

Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil de gérance de l'Associé Commandité concernent les transactions quotidiennes qui sont conclues usuellement.

**Art. 19. Réviseur d'Entreprises Agréé.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

#### **Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions**

**Art. 20. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la Classe d'Actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu, que chaque décision de l'assemblée générale des actionnaires doit être approuvée par l'Associé Commandité.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les statuts doit être prise avec (i) un quorum de présence de cinquante pourcent (50%) du capital social (à la première convocation; étant entendu qu'aucun quorum ne sera requis à la seconde convocation si le quorum n'est pas atteint à la première), (ii) l'approbation de la majorité des deux-tiers (2/3) du capital social présent ou représenté et votant à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.



L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée par l'Associé Commandité. Elle pourra également être convoquée à la demande d'actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social et doit être ensuite tenu dans le mois, conformément à la Loi de 1915.

L'assemblée générale annuelle se réunit Luxembourg-Ville à un lieu indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Associé Commandité à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'Actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance d'un tel avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par l'Associé Commandité sauf si l'assemblée a été convoquée à la demande écrite des actionnaires, auquel cas l'Associé Commandité peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Comme toutes les Actions sont nominatives et si aucune publication n'est effectuée, les avis peuvent uniquement être envoyés aux actionnaires par courrier recommandé.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

L'Associé Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque Action, quelque soit la classe dont elle relève, donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un dirigeant de l'Associé Commandité, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant à l'assemblée et le consentement de l'Associé Commandité.

**Art. 21. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions.** Les actionnaires de la (des) Classe(s) d'Actions émise(s) au titre d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment, étant entendu que toute décision sera valablement adoptée si elle est approuvée par l'Associé Commandité.

En outre, les actionnaires d'une Classe d'Actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette classe spécifique.

Les dispositions de l'Article 20, paragraphes 3, 4, 8, 9 et 10 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque Action donne droit à une voix. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être gérant de l'Associé Commandité, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 22. Clôture et Fusion de Compartiments ou de Classes d'Actions.** Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'ensemble des avoirs d'un Compartiment, ou la valeur des avoirs nets d'une Classe d'Actions au sein d'un tel Compartiment, n'atteint pas ou tombe sous un montant (tel que mentionné dans le Document d'Émission) considéré par l'Associé Commandité comme étant le seuil minimum en-dessous duquel ce Compartiment ou cette Classe d'Actions ne peuvent plus fonctionner d'une manière économiquement efficace durant au moins trois mois, ou si un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire intervient ou afin de procéder à une rationalisation économique qui rend nécessaire cette décision, ou à chaque fois que l'intérêt des actionnaires de ce même Compartiment ou Classe de parts le requiert, l'Associé Commandité pourra décider de fermer un ou plusieurs Compartiments ou Classe (s) d'Actions dans le meilleur intérêt des Associés Commanditaires et de procéder au rachat forcé de toutes les Actions Ordinaires de la Classe ou des Classes concernée(s) dans ce Compartiment à la valeur nette d'inventaire par action applicable (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée au Jour d'Évaluation lors duquel cette décision prendra effet. La Société enverra un avis aux Associés Commanditaires de la (des) Classe (s) d'Actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé, qui indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des Associés Commanditaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les Associés Commanditaires du Compartiment ou de la Classe d'Actions concerné(e) pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs Actions Ordinaires, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

En dépit des pouvoirs conférés à l'Associé Commandité dans le cadre du paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'une ou de toutes les Classes d'Actions émises dans un Compartiment peut, sur proposition de l'Associé Commandité, racheter toutes les Actions Ordinaires de la Classe ou des Classes d'Actions concernée(s) émises dans un tel Compartiment et rembourser aux Associés Commanditaires la valeur nette d'inventaire de leurs Actions Ordinaires (mais en prenant en considération la réalisation réelle des prix des investissements et la réalisation réelle des dépenses) calculée au Jour d'Évaluation auquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera exigé pour une telle assemblée générale des actionnaires, qui décidera par une résolution prise à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et le consentement de l'Associé Commandité.

Les rachats seront calculés à partir de la valeur nette d'inventaire prenant en compte les frais de liquidation, déduction faite des commissions de rachat ou toutes autres commissions.

Les avoirs qui ne seront pas distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat, seront déposés auprès du Dépositaire pour la période prévue par la loi et les règlements applicables; passé ce délai, les avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayants-droit.

Toutes les Actions Ordinaires ainsi rachetées peuvent être annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'Associé Commandité pourra décider de fermer un ou plusieurs Compartiments et d'attribuer les avoirs de tout Compartiment à ceux d'un Compartiment existant au sein de la Société ou à ceux d'un autre OPC organisé conformément à la Loi de 2007 ou de la Loi de 2010 sous la Partie II (tel que défini dans le Document d'Emission) ou à un ou plusieurs Compartiments de cet autre OPC et de requalifier les Actions de la (ou des) Classe(s) d'Actions concernée(s) comme Actions Ordinaires d'une autre Classe (moyennant division ou consolidation, si nécessaire, et le paiement à chaque actionnaire du montant correspondant à toute fraction d'action). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite au premier paragraphe du présent Article, un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux Associés Commanditaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions Ordinaires sans frais durant cette période.

A l'expiration de cette période, l'attribution liera tous les Associés Commanditaires qui n'ont pas exercé leur droit au rachat pour autant que, lorsque l'OPC bénéficiant de cet apport est un fonds commun de placement, la décision ne liera que les Associés Commanditaires qui ont marqué leur accord sur l'apport.

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Commandité par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment peut décider, sous réserve d'un quorum de présence de cinquante pourcent (50%) des Actions émises et d'une majorité de deux-tiers (2/3) des votes des Actions présentes ou représentées, d'apporter les actifs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre OPC de droit luxembourgeois ci-dessus, ou à un autre compartiment au sein de cet OPC, avec le consentement de l'Associé Commandité, excepté lorsque cet apport est fait à un OPC de type contractuel (fonds commun de placement), auquel cas, les résolutions de l'assemblée ne lieront que ceux des actionnaires qui ont voté en faveur d'un tel apport.

Un Compartiment ne peut être attribué à un OPC étranger qu'avec l'approbation des actionnaires des Classe d'Actions émises concernées dans le Compartiment concerné ou sous condition que les seuls actifs des actionnaires consentants seront attribués à l'OPC étranger, incluant à chaque fois le consentement de l'Associé Commandité.

Tous les Associés Commanditaires concernés seront informés selon les dispositions prévues au premier paragraphe de cet Article. Néanmoins, les Associés Commanditaires du Compartiment absorbé auront la possibilité de racheter leurs parts sans frais pendant la période d'un mois partant à la date d'information de la décision de fusion, étant entendu que, à l'expiration de cette période, tous les actionnaires n'ayant pas exercé cette prérogative seront liés par la décision de fusion.

**Art. 23. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 24. Distributions.** Le droit aux dividendes ou aux distributions pour chaque Classe d'Actions sont déterminés par l'Associé Commandité et décrits dans le Document d'Emission.

Les distributions, le cas échéant, devront être faites à la discrétion de l'Associé Commandité, au moyen de dividendes, retour de primes (s'il y en a), ou, éventuellement, par le rachat d'actions, tel que décrit dans le Document d'Emission.

Les paiements de distributions aux actionnaires de la Société seront effectués par virement à ces actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des Actions nominatives.

Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par l'Associé Commandité et en temps et lieu qu'il déterminera en temps opportun.

L'Associé Commandité pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par l'Associé Commandité.

Les distributions qui n'auront pas été réclamées par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de leur déclaration ne pourront plus être réclamées et reviendront au Compartiment correspondant, dans la (les) Classe(s) d'Actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Les distributions se feront au taux net de rémunération, retenues à la source et taxes similaires payables par la Société incluant, par exemple, chaque retenue à la source relative aux intérêts et dividendes reçus par la Société et impôts sur plus-values, retenue à la source sur les investissements de la Société.

## Titre V. Dispositions finales

**Art. 25. Dépositaire.** La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (ci-après le "Dépositaire").

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Commandité s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité d'un tel retrait. L'Associé Commandité peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 26. Dissolution de la Société.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 28 des présents statuts.

Conformément à la Loi de 2007, lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents statuts, la question de la dissolution de la Société doit de même être soumise à l'assemblée générale par l'Associé Commandité. L'assemblée générale, qui délibère sans quorum de présence, décide à la majorité simple des voix valablement exprimées avec le consentement de l'Associé Commandité.

Conformément à la Loi de 2007, la question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital social minimum fixé à l'Article 5 des présents statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes valablement émis à l'assemblée générale avec le consentement de l'Associé Commandité.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée générale soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers (2/3), ou au quart (1/4), du capital social minimum, le cas échéant.

**Art. 27. Liquidation.** La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Modification des statuts.** Ces statuts pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires moyennant le respect des conditions de présence et de majorité prévues par Loi de 1915 et le consentement de l'Associé Commandité.

**Art. 29. Déclaration.** Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin, les termes de "personne" ou "actionnaire" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

**Art. 30. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007 telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

### *Souscription et Paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

- 1) Monsieur Nathanaël Syx, susnommé, a souscrit neuf (9) Actions Ordinaires et a payé un montant total de neuf mille Euros (EUR 9.000,-);
- 2) Monsieur Marc Syx, susnommé, a souscrit vingt et un Actions Ordinaires et a payé un montant total de vingt et un mille Euros (EUR 21.000,-); et
- 3) IW Alternativ General Partner, susnommée, a souscrit une (1) Action d'Associé Commandité et a payé un montant total de mille Euros (EUR 1.000,-).

La preuve des paiements susmentionnés, d'un montant total de trente et un Euros (EUR 31.000,-) a été remise au notaire soussigné.

Les souscripteurs ont déclaré que sur détermination par l'Associé Commandité, des différentes Classes d'Actions que la Société aura, conformément aux statuts, ils choisiront la Classe d'Action à laquelle les actions souscrites appartiendront.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012;
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charge de quelque forme que ce soit, qui seront pris en charge par la Société, sont évalués à EUR 3.000,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) le siège social de la Société est établi 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- 2) a été nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir pour délibérer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012: Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Dont acte, établi à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée au début de l'acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparantes, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: T.-M. TRUONG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. Relation: LAC/2012/8495. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012032437/1503.

(120042405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

**Fleet Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.815.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012039757/11.

(120052984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

**Fabso S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FABSO S.à.r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012039760/11.

(120053037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

**GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.150.483,50.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.513.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2606

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l.  
Nicole Götz  
Gérant

Référence de publication: 2012039810/14.

(120052620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Faymonville Lease A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.938.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012039763/10.

(120053000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Fibomi S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 31.203.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2012039765/11.

(120052708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Fiducenter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.780.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012039766/9.

(120052911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Flowing Content, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 72, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.058.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLOWING CONTENT S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2012039767/11.

(120052504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Glou-Glou Miam-Miam, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.245.

---

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 avril 2012.

Pour GLOU-GLOU MIAM-MIAM SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2012039800/13.

(120052894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Fox Atlantic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 61.964.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012039769/9.

(120052239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Gespart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.968.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012039787/10.

(120052201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**GGI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 69.453.

---

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012039789/10.

(120052125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**GGI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 69.453.

---

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012039790/10.

(120052139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**GGI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 69.453.

---

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012039791/10.

(120052141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Glou-Glou Miam-Miam, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.245.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 avril 2012.

*Pour GLOU-GLOU MIAM-MIAM SARL*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2012039801/13.

(120052895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

**Glou-Glou Miam-Miam, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.245.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 avril 2012.

*Pour GLOU-GLOU MIAM-MIAM SARL*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2012039802/13.

(120052896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

**Glou-Glou Miam-Miam, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.245.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 avril 2012.

*Pour GLOU-GLOU MIAM-MIAM SARL*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2012039803/13.

(120052897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

**Goldenum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3897 Foetz, 9, rue Bicheler.

R.C.S. Luxembourg B 154.856.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012039804/10.

(120052759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

**HES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 146.967.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012039816/10.

(120052173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

**Subtone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.740.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

CVCIGP II Ports Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.686,

NBG South Eastern Europe Fund LP, a limited partnership duly registered and existing under the laws of the United Kingdom, with registered offices in Old Change House, 128 Queen Victoria Street, London, EC4V 4BJ,

Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, LP, a limited partnership registered in the Cayman Islands, with registered offices in PO Box 309GT Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

All shareholders here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg by virtue of three proxies given on February 29 and March 2 and 5, 2012,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- CVCIGP II Ports Holding S.à r.l., NBG South Eastern Europe Fund LP and Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, LP are the only shareholders of Subtone Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Ram-brouch, on 11 November 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Company) under number 3186 dated 27 December 2011, page 3186.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*Sole resolution*

The shareholders decide to amend and fully restate the Company's articles of association so that they shall henceforth read as follows:

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Subtone Investments S. à r. l." (the "Company") governed by the present articles of incorporation (the "Articles") and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.



The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above mentioned paragraphs of this Article 2.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the sole manager or, as the case may be, the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole manager or, as the case may be, the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Each shareholder shall have rights of pre-emption to subscribe to any capital increase of the Company or issuance of any other equity or quasi-equity instruments convertible in shares (including for the avoidance of doubt, any preferred equity certificates), in proportion to the pro rata shareholding in the Company held by such shareholder at the time of such proposed capital increase or issuance of any other equity or quasi-equity instruments convertible in shares (including for the avoidance of doubt, any preferred equity certificates). If a shareholder does not exercise its subscription rights in relation to a duly approved share capital increase or in relation to an issuance of any other equity or quasi-equity instruments convertible in shares (including for the avoidance of doubt, any preferred equity certificates), such subscription rights shall automatically accrue to the other shareholder(s).

The subscription rights contemplated under article 5. may not be transferred by a shareholder unless such transfer is approved in writing by the other shareholder(s) (acting in their sole discretion). Notwithstanding the above, a shareholder may transfer its outstanding subscription rights to an Affiliate (as defined in the applicable shareholders agreement) according to the rules set forth in the Articles and applicable shareholders agreement applicable to transfers of shares, which shall apply mutatis mutandis.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Any transfer of shares shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company (and the sole manager or, as the case may be, the board of managers of the Company shall only do such things to give effect to such transfer) only if realised in compliance with the provisions set out in these Articles and in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time. Any recognition or inscription of a transfer of shares will be subject to compliance with the provisions set out in any applicable shareholders agreement.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. Any appointment or removal of manager shall only be carried out in compliance with the provisions set out in these Articles and in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The sole manager or, as the case may be, the board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex and electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her/it in the name of the Company; as a representative of the Company he/she/it is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

**Art. 11. General meetings of shareholders.** The quorum for a shareholders' meeting shall require the representation of the shares owned as at such time by CVCI and NBGI, unless the Law requires a higher quorum, in which case such higher quorum shall apply.

If a quorum is not present at a shareholders' meeting within one and a half (1.5) hours from the time appointed for such meeting, or if during the course of a meeting such quorum ceases to be present, the meeting shall stand adjourned for five (5) Business Days and shall resume at the same time and place and with the same quorum as for the initial meeting; if a quorum is not present at such reconvened shareholders' meeting within one and a half (1.5) hours from the time appointed for such reconvened meeting, or if during the course of a reconvened meeting such quorum ceases to be present, the reconvened meeting shall stand adjourned for five (5) Business Days and shall resume at the same time and

place as for the reconvened meeting and any numbers of voting shares present or represented at such third meeting shall constitute a quorum for such third meeting, unless compulsory provisions of the Law require a higher threshold, in which case that higher quorum shall apply.

Subject to article 12 (Reserved Matters), resolutions at shareholders' meetings are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken at an extraordinary general meeting of shareholder(s) by a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company

Extraordinary shareholders' meetings shall be convened whenever necessary, and must be promptly called by the board of managers of the Company, if so requested by any shareholder.

The shareholders' meeting shall be convened (at each and every calling of such meeting) at least five (5) Business Days prior to the date of the meeting (without counting the date of calling and the date of the meeting), provided that a shareholders' meeting shall be deemed to have been validly convened in the absence of a calling as contemplated above, if all of the shareholders are present or represented at the meeting.

Each shareholder shall endeavour to notify the other shareholder(s) as to whether it intends to attend the shareholders' meeting, in person or by proxy, at least two (2) Business Days before it is due to be held (although a failure to notify shall not, for the avoidance of doubt, prevent a shareholder from attending and voting at a shareholders' meeting, nor shall failure to notify serve as a ground for concluding that a shareholders' meeting has been improperly called or held).

The shareholders may be represented at shareholders' meetings by duly authorised proxies, which may be other shareholders; proxies who are shareholders shall be entitled to vote the shares of the shareholders they represent separately from their own shares.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Reserved matters.** The prior written consent of NBGI shall be required with respect to any resolutions to be adopted either by the sole manager or, as the case may be, the board of managers or the shareholders' meeting of the Company in relation to the following matters:

- any change to the articles of association of any Group Company which amend any express rights of NBGI;
- any material change in the business of any Group Company including the cessation of any material part of the business of the Group;
- any Group Company entering into any related party transaction, including any transaction involving any direct or indirect shareholder, director, officer, senior executive of any Group Company or an Affiliate (as defined in the applicable shareholders agreement) of any of the foregoing, or any person exercising significant influence on any such entity or person;
- the declaration and/or payment by any Group Company of any dividend (or the making of any distribution, in any way whatsoever) which exceeds fifty per cent (50%) of that company's net income as calculated in accordance with IFRS for the period to which that dividend relates, unless such dividend (or distribution) is funded purely from new indebtedness incurred by that company for the purpose of paying such dividends (or making such distribution);
- any foundation, incorporation, dissolution, liquidation or winding up of any Group Company;
- any reduction of the authorised or issued share capital of any Group Company, unless such reduction is made by way of a share buy-back scheme whereby all shareholders are treated equally pursuant to the same and conditions of such scheme;
- the incurrence of any debt not currently in existence that exceeds a combined Net Debt/Trailing EBITDA (as defined in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time) ratio for the Group on a consolidated basis of three (3.0), unless such debt is solely for: (i) the purposes of financing a Compliant Bolt-On Acquisition (as defined in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time); or (ii) the financing of a dividend distribution by a Group Company;
- any capital expenditure by any Group Company in excess of that set out in the CAPEX programme agreed by NBGI and CVCI as contemplated for the financial year in question;
- any acquisition, merger or joint venture carried out or entered into by any Group Company where the transaction is not a Compliant Bolt-On Acquisition (as defined in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time);
- any merger or sale of any asset(s) of any Group Company where the book value of the asset(s) or the proceeds received from such asset(s) exceeds two million Euros (€2,000,0000), or where, in the case of a sale or merger, the proceeds received or the valuation achieved for such assets are lower than the Fair Market Value of that asset(s) in each case, whether as a result of one transaction or a series of transactions;
- any assignment, sale or other transfer of any Intellectual Property Rights used, owned or licensed by any Group Company or of any other intangible assets owned by any Group Company; and
- any change in the accounting standards (such as IFRS) utilized by any Group Company, unless such is required by applicable law.

**Art. 13. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within three (3) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 15. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 16. Supervision of the company.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 17. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 18. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 17 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 19. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 20. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 21. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2012.

**Art. 22. Definitions.**

Term	Definition
Business Days	a day which is not a Saturday, a Sunday or a public holiday in London, the United Kingdom and Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in which commercial banks in these jurisdictions are generally open for business
Group Company	means the Company, its subsidiaries, or any of their respective subsidiaries from time to time, and "Group" shall mean all of them, and their respective subsidiaries from time to time
Intellectual Property Rights	means patents, rights to inventions, copyright to related rights, moral rights,

trademarks, trade names, domain names, goodwill and the right to sue for passing-off, rights in designs, rights in computer software and any other intellectual property rights, whether registered or unregistered, and including all applications made (or to be made), renewals or extensions of such rights and all similar or equivalent rights or forms of protection which presently subsist or will subsist or will subsist in the future

CVCI	CVCIGP II Ports Holding S.à.r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.686
NBGI	NBG South Eastern Europe Fund LP, a limited partnership duly registered and existing under the laws of the United Kingdom, with registered offices in Old Change House, 128 Queen Victoria Street, London, EC4V 4BJ

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

CVCIGP II Ports Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.686,

NBG South Eastern Europe Fund LP, une société en commandite de droit anglais ayant son siège social à Old Change House, Queen Victoria Street 128, EC4V 4BJ Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP009215,

Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, LP, une limited partnership régie par les lois des îles Cayman, ayant son siège social à South Church Street KY – George Town, Grand Caymanici représentées par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 29 février et le 2 et 5 mars 2012.

Lesdites procurations après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit comme suit:

- CVCIGP II Ports Holding S.à.r.l., NBG South Eastern Europe Fund LP et Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, LP sont les seuls associés de Subtone Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Rambrouch, le 11 Novembre 2011, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la Société) au numéro 3186 en date du 27 décembre 2011, page 3186.

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes

#### Résolution unique

Les associés de la Société décident de modifier et refondre les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Subtone Investments S. à r. l.» (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Chaque actionnaire aura des droits de préemption afin de souscrire toute augmentation de capital de la Société ou à l'émission d'instruments de capitaux propres ou de quasi-fonds propres convertibles en actions (incluant, pour éviter toute ambiguïté, des certificats d'action privilégiée), en fonction de la participation au pro rata dans la Société détenue par un tel actionnaire au moment d'une telle augmentation de capital proposée, ou à l'émission d'instruments de capitaux propres ou de quasi-fonds propres convertibles en actions (incluant, pour éviter toute ambiguïté, des certificats d'action privilégiée). Si un actionnaire n'exerce pas ses droits de souscription par rapport à une augmentation de capital dûment approuvée, ou à l'émission d'instruments de capitaux propres ou de quasi-fonds propres convertibles en actions (incluant, pour éviter toute ambiguïté, des certificats d'action privilégiée), de tels droits de souscription profiteront automatiquement à l'autre (aux autres) actionnaire(s).

Les droits de souscription envisagés à l'article 5. ne peuvent pas être cédés par un actionnaire à moins qu'une telle cession ne soit approuvée par écrit par l'autre(les autres) actionnaire(s) (agissant à sa/leur seule discrétion). Nonobstant le susdit, un actionnaire peut transférer ses droits de souscription en circulation à une Filiale conformément aux dispositions des articles, qui s'appliqueront mutatis mutandis.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Toute cession d'actions doit toujours être soumise et sera effective et reconnue par la Société seulement si elle est réalisée conformément aux dispositions énoncées dans ces articles et dans tout accord/pacte d'actionnaires applicable que les actionnaires peuvent conclure le cas échéant. Toute reconnaissance ou inscription d'une cession d'actions sera soumise conformément aux dispositions énoncées dans tout accord d'actionnaires applicable.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Sauf si autrement prévu par la loi, la cession d'action à des non-actionnaires est soumise au consentement d'actionnaires représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont désigné(s) par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

La nomination ou la révocation d'un gérant ne sera effectuée qu'en conformité avec les dispositions des Statuts et les stipulations de pacte(s) d'actionnaires conclu(s) par les actionnaires de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui/elle/eux au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il/elle/ils ne sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Le quorum pour une assemblée générale des actionnaires requiert la représentation des actions détenues à ce moment, par CVCI et NBGI, à moins que la loi n'exige un quorum plus élevé, auquel cas un tel quorum plus élevé s'appliquera.

Si un quorum n'est pas présent à une assemblée générale d'actionnaires au bout d'une heure et demie (1,5) à partir de l'heure fixée pour une telle assemblée générale, ou si au cours de l'assemblée générale, un tel quorum cesse d'être présent, l'assemblée générale sera ajournée durant cinq (5) jours ouvrables et devra reprendre au même moment et au même lieu, et avec le même quorum que lors de l'assemblée générale initiale; si un quorum n'est pas présent à l'assemblée générale de tels actionnaires réunie à nouveau au bout d'une heure et demie (1,5) à partir de l'heure fixée pour une telle assemblée générale réunie à nouveau, ou au cours de l'assemblée générale réunie à nouveau, un tel quorum cesse d'être présent, l'assemblée générale sera ajournée durant cinq (5) jours ouvrables et devra reprendre au même moment et au même lieu, et avec le même quorum que lors de l'assemblée générale réunie à nouveau, et compte tenu du nombre d'actions avec droit de votes présentes ou représentées à une telle troisième assemblée constituera un quorum pour une telle troisième assemblée générale, à moins que les dispositions légales impératives n'exigent un seuil plus élevé, auquel cas ce quorum plus élevé s'appliquera.

Sous réserve de l'article 12 (Matières Réservées), les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les assemblées générales d'actionnaires extraordinaires doivent être convoquées chaque fois que nécessaire et doivent être convoquées sans délai par le Conseil d'administration de la Société, si un actionnaire le demande.

L'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée (à chacune et toute convocation d'une telle assemblée générale) au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale (sans compter la date de la convocation et la date de l'assemblée générale), à condition que l'assemblée générale des actionnaires soit réputée avoir été valablement convoquée, faute d'une convocation telle que prévue ci-dessus, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale.

Chaque actionnaire doit faire tout son possible pour informer l'autre(les autres) actionnaire(s) s'il a l'intention d'assister à l'assemblée générale des actionnaires, en personne ou par procuration, au moins deux (2) jours ouvrables avant qu'elle ne se tienne (bien que l'absence de notification ne doive pas, pour éviter le moindre doute, empêcher un actionnaire d'être présent et de voter à une assemblée générale d'actionnaires, ni le défaut de notification servir de fondement pour conclure qu'une assemblée générale des actionnaires a été convoquée ou tenue d'une manière irrégulière).

Les actionnaires peuvent être représentés aux assemblées générales des actionnaires par des mandataires dûment autorisés, qui peuvent être d'autres actionnaires; les mandataires qui sont des actionnaires doivent être habilités à exercer le droit de vote pour les actions des actionnaires qu'ils représentent séparément de leurs propres actions.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Matières réservées.** Le consentement préalable par écrit du NBGI ou, selon le cas, le membre de Comité consultatif du NBGI, sera exigé à l'égard de toutes les résolutions qui seront adoptées soit par le Conseil d'administration, soit par l'assemblée générale des actionnaires de la Société par rapport aux affaires suivantes:

- tout changement des statuts de toute société du Groupe qui modifie tout droit explicite de NBGI;
- toute modification significative dans l'activité de toute société du Groupe incluant la cessation d'une partie significative des affaires du Groupe;
- toute société du Groupe concluant toute transaction entre parties liées, incluant toute transaction impliquant tout actionnaire direct ou indirect, administrateur, dirigeant, cadre supérieur de toute société du Groupe, ou une Filiale de tout ce qui est susdit, ou toute personne exerçant une influence significative sur une telle entité ou une telle personne;
- la déclaration et/ou le paiement par toute société du Groupe de tout dividende (ou la réalisation de toute distribution, de quelque façon que ce soit) qui excède cinquante pour cent (50 %) du revenu net de cette société, comme calculé conformément à l'IFRS pour la période relative à ce dividende, à moins qu'un tel dividende (ou distribution) ne soit financé uniquement à partir du nouvel endettement encouru par cette société dans le but de payer de tels dividendes (ou faire une telle distribution);



- toute fondation, constitution, dissolution, liquidation volontaire ou forcée de toute société du Groupe;
- toute réduction du capital autorisé ou émis de toute société du Groupe, à moins qu'une telle réduction ne soit conclue au moyen d'un rachat, schéma par lequel tous les actionnaires sont traités également en vertu des conditions et d'un tel même schéma;
- l'occurrence de toute dette non actuellement existante qui excède une dette nette combinée/un ratio de BAIIA (tel que défini au sein de tout pacte d'associés conclu par les associés) pour le Groupe sur une base consolidée de trois (3.,0), à moins qu'une telle dette ne soit uniquement pour:
- l'objectif du financement d'une acquisition ciblée conforme (tel que défini au sein de tout pacte d'associés conclu par les associés); ou
- le financement d'une distribution de dividendes par une société du Groupe;
- toute dépense en capital par toute société du Groupe au-delà de celle qui est énoncée dans le programme CAPEX comme envisagée pour l'exercice en question;
- toute acquisition, fusion ou coentreprise réalisée ou conclue par toute société du Groupe où la transaction n'est pas une acquisition ciblée;
- toute fusion ou toute vente de tout(tous) actif(s) de toute société du Groupe où la valeur comptable de(des) l'actif(s) ou du produit reçu d'un(de) tel(s) actif(s) excède deux millions d'euros (2 000 000 €) ou, en cas d'une vente ou d'une fusion, le produit reçu ou l'évaluation réalisée pour de tels actifs est plus faible que la juste valeur du marché de cet(ces) actif(s) dans chaque cas, que ce soit à la suite d'une transaction unique ou d'une série de transactions;
- toute cession, vente ou autre transfert de tous droits de propriété intellectuelle utilisés, détenus ou sous licence, par toute société du Groupe, de tous autres actifs incorporels détenus par toute société du Groupe; et
- tout changement dans les normes de comptabilité (telles l'IFRS) utilisées par toute société du Groupe, à moins qu'il ne soit requis par la loi.

**Art. 13. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les trois mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 15. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 16. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 17. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 18. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article 17 des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 19. Dissolution – Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 20. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 21. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

**Art. 22. Définitions.**

Termes	Définition
Jours ouvrables	un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié à Londres (Royaume-Uni) et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et durant lequel les banques sont généralement ouvertes dans ces juridictions.
Sociétés du Groupe	signifie la Société, ses filiales ou n'importe laquelle de leurs filiales respectives et «Groupe» se réfère à toutes les sociétés et leurs filiales respectives.
Droits liés à la propriété intellectuelle	signifie les brevets, droits d'invention, droits de reproduction liés à ces droits, droits moraux, marques déposées, appellations commerciales, noms de domaine, savoir-faire et le droit de poursuivre pour contrefaçon, droit de création, droit en logiciels et tout autre droit de propriété intellectuelle, qu'il soient enregistrés ou non et incluant toutes les applications faites (ou à faire), renouvellements ou extensions de ces droits et de tous les droits similaires ou équivalents ou formes de protection qui subsistent à ce moment ou qui subsisteront dans le futur.
CVCI	CVCI GP II Ports Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.686.
NBGI	NBG South Eastern Europe Fund LP, une société en commandite de droit anglais ayant son siège social à Old Change House, Queen Victoria Street 128, EC4V 4BJ Londres, Royaume-Uni,

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est déclaré levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2012. Relation: LAC/2012/11973. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012035852/606.

(120047612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

**Green Mustang S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012039807/9.

(120052213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Hillscourt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.249.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Mars 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2012039814/13.

(120052821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Hiva OA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 66.736.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HIVA S.A.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012039819/11.

(120053036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 157.021.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Hotel Top-Level-Domain S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012039820/13.

(120052292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**HTTS - High Tech Trading System Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV  
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.390.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012039821/13.

(120052304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Hyppolite & Caderle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 86.389.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012039823/12.

(120052388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Industrial Project Coordination Company SA - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 13.619.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012039827/11.

(120052241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**IFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 843.590,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 133.157.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012039840/12.

(120052627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**JPOne, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 154.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012039885/9.

(120052483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**IFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 843.590,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 133.157.

Les comptes consolidés pour la période du 23 octobre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012039841/12.

(120052628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Im Jennsloch SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 92.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme  
Pour IM JENNSLOCH S.A.  
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012039842/12.

(120052267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**LuxCo 110 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 150.705.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Mars 2012.

TMF Luxembourg S.A.  
Signature  
Signataire autorisé

Référence de publication: 2012039911/13.

(120052820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Im Jennsloch SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 92.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme  
Pour IM JENNSLOCH S.A.  
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012039843/12.

(120052268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Im Jennsloch SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 92.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme  
Pour IM JENNSLOCH S.A.  
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012039844/12.

(120052269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Im Jennsloch SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 92.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour *IM JENNSLOCH S.A.*

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012039845/12.

(120052270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**LuxCo 115 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.343.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Mars 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2012039912/13.

(120052819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Immobilière de la Rocade, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBILIERE DE LA ROCADE*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012039846/12.

(120053035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**In.Tra.Mag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4271 Esch-sur-Alzette, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 49.148.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 mars 2012.

IN.TRA.MAG S.A.R.L.

L-4271 ESCH/ALZETTE

Référence de publication: 2012039847/12.

(120052537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Institut de Beauté LB S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 144.791.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 30 mars 2012.

INSTITUT DE BEAUTÉ LB S.A.R.L.

L-4418 SOLEUVRE

Référence de publication: 2012039862/12.

(120052535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Invesco Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 152.408.

Les comptes annuels arrêtés au 23 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 mars 2012.

Référence de publication: 2012039869/11.

(120052157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**JC Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JC PARTNERS SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012039880/11.

(120052542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Lorenglass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 72.067.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2012039918/13.

(120052367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Jenvrin, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 108.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Jenvrin S.à r.l.*

Patrick Sauvage

*Gérant*

Référence de publication: 2012039881/12.

(120052137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Jenvrin, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 108.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Jenvrin S.à.r.l.*  
Patrick Sauvage  
Gérant

Référence de publication: 2012039882/12.

(120052138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**JL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 109.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012039884/10.

(120052355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**King's Cross Asset Funding 20, Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012039888/11.

(120052403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Katingo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.007.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2012039890/11.

(120052461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Katingo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.007.

Les comptes annuels au 29.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2012039891/11.

(120052462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---